



**Arrêté municipal**  
**ARRET ET STATIONNEMENT INTERDIT**  
**RUE AUX PIERROTS**

**Le Maire de la commune de DEMOUVILLE**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions du Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,  
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 16 mars 2021, présentée par l'entreprise **MARTRAGNY**, chargée d'exécuter des travaux d'enrobé pour la réalisation d'une cour,  
Vu l'intérêt général,  
Considérant qu'à l'occasion des travaux qui auront lieu **4 rue aux pierrots à Demouville**, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le mercredi 24 mars de 7h à 19h, la chaussée de la route départementale D228 sera rétrécie et pourra être régulée en alternat par feux tricolores, L'arrêt et le stationnement seront interdits au niveau du chantier au 4 rue aux Pierrots en raison des travaux d'enrobé.

**Article 2 :** L'installation de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise **MARTRAGNY**.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Police Urbaine
- Monsieur le chef du Bureau de la Police de Mondeville
- Monsieur le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le brigadier-chef principal de la ville de Demouville
- Monsieur le responsable des Services Techniques de la ville de Demouville
- L'entreprise **MARTRAGNY**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera également adressé pour information :

- au SAMU centre 15 – côte de Nacre
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours – services opérationnels
- à la Communauté Urbaine Caen la mer (service de collecte : OM/Déchets verts/tri sélectif).
- Kéolis

A Demouville, le 16 Mars 2021

Le Maire,

Ludovic ROBERT

